



ARTICLE 1 : ORGANISATEUR


L'Automobile Club de l'Ouest (ACO), ayant son siège social à CS21928, Circuit des 24 Heures, 72019 Le Mans Cedex 2, (ci-après l'«Organisateur») organise, du 18 août au 27 août 2014 (ci-après la « Durée du Jeu »), un jeu «GRATTAGE» (ci-après le « Jeu »).

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Le Jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne majeure, à l'exclusion des salariés de l'Organisateur et de ses filiales, et de ses fournisseurs et prestataires et des personnes ayant des liens de parenté avec le personnel de l'Organisateur ou de ses filiales.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Les participants doivent satisfaire à l'intégralité des modalités de participations suivantes :

- Se rendre du 18 août 2014 au 27 août inclus sur la Fan Page 24 heures du Mans - ACO Official à l'adresse <http://www.facebook.com/24heuresdumans>
- Être « fan » de la « fan page » 24 heures du Mans - ACO Official. Pour les non-inscrits, devenir « Fan » de la Fan Page 24 heures du Mans - ACO Official en cliquant sur 
- Le participant pourra jouer une seule fois par jour pendant toute la durée du jeu afin de tenter sa chance au grattage

L'organisateur a préalablement au démarrage du jeu déterminé 3 grattages gagnants (jour, heure, minutes, secondes) qui seront répartis sur toute la durée du jeu.

Si au grattage déterminé par l'Organisateur, aucun participant n'a joué alors le gagnant sera la première personne participant après le grattage déterminé.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DU GAGNANT

Le gagnant sera celui cliquant sur le jeu GRATTAGE à la date et heure déterminées par l'Organisateur.

Le gagnant sera avisé personnellement par message privé.

L'identité du gagnant (nom et prénom) sera révélée par le biais d'une publication Facebook.





ARTICLE 5 : DOTATION

La dotation sera la suivante :

- **1^{er} grattage gagnant :**
 - 1 pack supporter (T-shirt 24Heures Moto couleur Flamme, Casquette moto Flamme)
 - 2 tours de Grande Roue

La valeur du lot est de 52 euros et ne comprend pas l'accès à l'enceinte générale du circuit

- **2^{ème} instant gagnant :** Une adhésion MOTO 24 d'une année au Club ACO.
La valeur du lot est de 62 euros.

- **3^{ème} instant gagnant :**
 - 2 entrées « Enceinte générale »
 - 2 tours de Grande Roue

La valeur du lot est de 136 euros.

Les dotations ne pourront donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

De plus, aucune réclamation ne saurait être formulée dans l'hypothèse où un gagnant n'aurait pas pu bénéficier de son lot du fait que les coordonnées communiquées lors de son inscription au présent Jeu seraient erronées ou imprécises.

ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite loi « Informatique et Libertés ». Les participants sont informés que les données nominatives sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au jeu disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant. Toute demande devra être adressée à l'Organisateur à l'adresse suivante : ACO - Direction Esprit Le Mans - Circuit des 24 Heures - 72019 Le Mans cedex 2.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait par ailleurs être encourue si, pour un cas de Force Majeure ou toute cause indépendante de sa volonté, le présent Jeu devait être modifié, reporté, prolongé, écourté ou annulé.

L'Organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la Durée du Jeu et de reporter toute date annoncée.





ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT / DEPOT

Le simple fait d'accepter la dotation entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé chez Maître DEGAN, huissier de justice, situé 15 rue Gougéard, 72000 Le Mans. Le règlement sera envoyé, à titre gratuit, à quiconque en fait la demande à l'adresse suivante : ACO -Service Communication Mans - Circuit des 24 Heures - 72019 Le Mans Cedex 2.

Les frais d'affranchissement de la demande de règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande adressée à l'ACO -Direction Esprit Le Mans - Circuit des 24 Heures - 72019 Le Mans Cedex 2.

L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé à ce Jeu ou tenté de le faire. Il ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

En cas de manquement de la part d'un participant, l'Organisateur se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer une quelconque compensation.

ARTICLE 9 : LOI APPLICABLE

Le présent règlement est exclusivement soumis à la loi française. En cas d'action en justice, et seulement après avoir tenté de résoudre tout différend à l'amiable, les tribunaux du Mans seront seuls compétents.

